



LES ARCHERS LEGUEVINOIS



Léguevin, mars 2022

objet : COVID19 - Consignes relatives au tir à l'arc pour les cours et entraînements

Afin de garantir la sécurité, les archers doivent prendre connaissance et appliquer les consignes de la FFTA actuellement en vigueur et disponibles sur les sites <https://www.fft.fr> et <https://www.sports.gouv.fr/>.

Ces consignes reflètent les précautions déclinées à ce jour – elles seront amendées en fonction des nouvelles obligations.

Le tir en intérieur et en extérieur est autorisé pour tous les archers adultes et mineurs.

Ces consignes sont valables pour une pratique en intérieur et en extérieur.

Elles s'adressent à toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive (archers et entraîneurs).

Le club reprend les consignes de la FFTA en annexe et les complète comme suit :

~~— Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive, à l'exception des archers pendant le temps de pratique (durant le tir),~~

- le pass sanitaire est obligatoire à partir de 12 ans et le pass vaccinal à partir de 16 ans pour toute personne entrant dans le gymnase,

- Respecter en toutes circonstances une distanciation physique d'au moins 2 mètres entre personnes,

~~— Restauration et boisson interdite dans le gymnase,~~

- aucun contact entre archers ou avec le matériel d'un autre archer ou avec le matériel du club (par exemple, les valises de réparation),

- les archers ne seront admis que dans leur créneau dédié,

- un cahier de rappel électronique est mis en place afin de pouvoir procéder le cas échéant au « contact tracing » – pour les personnes ne disposant pas de smartphone, un cahier de rappel papier est mis à disposition ; toutefois, pour des raisons de confidentialité et d'alerte en cas de cas contact, le cahier de rappel électronique est fortement préféré,



Agrément *Fédération Française de Tir à l'Arc* n°1131102

MAIRIE DE LEGUEVIN
31490 LEGUEVIN



- Les enseignants limiteront au maximum les contacts avec les pratiquants et utiliseront la démonstration plutôt que le contact physique.

Par ailleurs

- le club procédera à la désinfection du matériel sportif,
- le club met à disposition de gel hydro-alcoolique. Toutefois, pour des raisons d'hygiène, chaque archer est invité à utiliser son propre gel hydro-alcoolique ou savon et à se laver régulièrement les mains,

Horaires :

Les horaires sont les suivants :

Cours du samedi matin :

- 1^{ère} session : de 08h45 à 10h15
- 2^{ème} session : de 10h30 à 12h00

Entraînements :

- Mardi soir : de 20h00 à 23h00
- Dimanche matin : de 09h30 à 11h30

Nous vous demandons de respecter strictement l'horaire d'accès au terrain (5 minutes avant le début et 5 minutes après la fin de la séance maximum),

Ces consignes sont affichées sur le site du club : <https://www.lesarchersleguevinois.fr/>.

En cas d'incohérence entre ce document et les consignes des autorités compétentes, ces dernières font foi.

Référent COVID19 : F. Anders (06 79 69 11 87 – anders.francoise@aol.fr)